

ORDINAIRE

du
31 Janvier 1873

14
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

DU 31 JANVIER 1873

COMPTE RENDU

DES OPÉRATIONS

du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1872

PARIS

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER

A. CHAIX ET C^{ie}

RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE

1873

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

PRÉSIDENT DU CONSEIL.

M. DU BOCHET (Vincent),

Président du Conseil d'administration de la Compagnie parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz.

ADMINISTRATEURS.

MM. BAUDELLOT, négociant, juge au Tribunal de commerce.	MM. PAYEN, négociant, ancien membre de la Chambre de commerce.
BRASSAC, ancien négociant.	POIRIER, négociant, ancien membre de la Chambre de commerce.
GILLET, fils aîné, banquier.	ROUVENAT, négociant.
LE VILLAIN (E.), négociant.	THOMAS, négociant.
PREVOST, négociant.	

CENSEURS.

MM. Berthier, ancien Président du Tribunal de commerce
Drouin, ancien Président du Tribunal de commerce.
Forget, ancien juge au Tribunal de commerce.

DIRECTEUR.

M. P.-J. COULLET.

CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Allain-Niquet fils, cuirs.	MM. Grundeler, porcelaines.
Allez, quincaillerie.	Guybert (F.), mérinos.
Badouleau Le Villain, commissionnaire.	Hachette (G.), librairie.
Barbet-Massin, tissus de coton.	Lantin, tissus de laine.
Barbier fils, bois de construction.	Laveissière fils, métaux.
Bartot, draps.	Leclerc, bois de charpente.
Beau, rouenneries.	Leduc, chapeaux de paille.
Beaudoin, entrepreneur de menuiserie.	Lemoine, cuirs.
Berson, laines.	Marchand, fers.
Blanchet, bonneterie.	Marguerite-Lucy, mousselines.
Boutet, vins.	Masson (George), librairie.
Carlhian, nouveautés.	Messener fils, papiers peints.
Chaisemartin, nouveautés.	Moinery, épicerie.
Christofle, orfèvrerie.	Moret, soieries.
Claudon (Benjamin), eaux-de-vie.	Muron, métaux.
De Clermont, chapellerie.	Oeschger, banquier.
Delaleu, vins.	Paymal, bois de charpente.
Devès, draps.	Picard, bois à brûler.
Didot (H.) fils, imprimerie.	Planche, châles.
Dietz-Monin, quincaillerie.	Ricquier, produits chimiques.
Ducel (J.-J.), fers et fontes.	Riverin, épicerie.
Dufay, papiers.	Rougelot, bois à brûler.
De l'Escaille, laines.	Salmon, fers.
Evette fils, charbons.	Savard, bijouterie.
Farcot, machines.	Talamon fils, draps.
Fouinat, briques et carreaux.	Teissonnière, vins.
Gallet, raffineur.	Varin, toiles.
Gautier (L.), taillanderie.	Valentin, vins.
Gingembre, agrafes.	Viguès, bois des îles.
Girardeau (Alfred), tissus imprimés.	

COMPTE RENDU

DES OPÉRATIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1872

Nominations.

Lors de votre dernière réunion, il y a un an, votre Conseil d'administration était encore incomplet, la Direction était vacante. En peu de temps, la mort a fait de grands vides parmi nous. Les deux Directeurs qui avaient présidé à l'organisation du Comptoir et à son fonctionnement durant vingt-trois années, MM. Biesta et Pinard, ont été enlevés coup sur coup. Nous avons successivement perdu nos collègues MM. Niel, Legendre et Ogerau; enfin, la retraite de plusieurs Administrateurs, MM. Boissaye, Callou et Laveissière, est venue réduire sensiblement le nombre des Administrateurs et augmenter en proportion la tâche qui incombait aux membres en fonctions.

Vous vous associerez aux regrets que nous ont inspirés tant de pertes prématurées et aux remerciements que nous avons adressés récemment

à MM. Boissaye, Callou et Laveissière, amenés par des motifs divers à renoncer à une collaboration qui, durant de longues années, nous avait été si précieuse.

Aux termes des statuts modifiés, votre Conseil avait à pourvoir à la fois à la nomination de son Président et au choix du Directeur, qui désormais relève du Conseil.

Notre honorable collègue, M. Du Bochet, l'un des fondateurs du Comptoir et Président de la Compagnie parisienne du Gaz, a bien voulu accepter la présidence que nous lui avons unanimement offerte. Nous sommes certains que vous partagerez notre gratitude pour cette nouvelle preuve de dévouement à vos intérêts donnée par M. Du Bochet.

Pour la direction, nous avons fait choix de M. Coulet, qui nous était connu, principalement, par sa participation à l'organisation et à l'exploitation des services maritimes des Messageries nationales, et qui appartient depuis dix ans au Conseil d'administration de cette Société.

Vous savez qu'aux termes de nos statuts, la nomination du Président et celle du Directeur sont soumises à l'approbation de M. le Ministre des Finances. Cette ratification de nos choix a été immédiatement accordée.

Le Conseil s'est ensuite préoccupé de combler les vides nombreux survenus dans son sein. Vous avez vu, Messieurs, par la liste des candidats qui vous a été distribuée, que nous avons été assez heureux pour obtenir l'adhésion d'hommes très-honorablement connus dans la banque et les grandes affaires financières.

Nous avons dû, dans l'occasion présente, nous écarter de nos usages

en nous abstenant de choisir un certain nombre de candidats parmi les membres de notre Conseil d'Escompte. Nous n'oublions pas les services que nous ont rendus et que nous rendront encore les membres du Conseil d'administration recrutés dans le Conseil d'Escompte, mais nous avons dû, pour cette fois, faire une large part à un élément important qui n'était plus représenté au sein du Conseil. Il nous était démontré qu'en présence des transformations que les affaires ont éprouvées et à une époque où le mouvement des capitaux a pris des proportions si considérables, l'intérêt bien entendu de notre grand établissement exigeait la présence, dans le Conseil, d'un certain nombre d'hommes spécialement compétents et expérimentés dans les questions de finance.

Nous espérons, Messieurs, que vous ratifierez par vos votes les choix de votre Conseil et nous vous proposons la réélection de MM. Gillet et Rouvenat, administrateurs, et de M. Forget, censeur, arrivés tous les trois au terme de leur mandat.

Statuts.

Depuis votre dernière réunion, le Gouvernement a ratifié quelques-unes des propositions que nous lui avons soumises, en votre nom, pour la modification des statuts du Comptoir.

Bien que nous n'ayons pas obtenu tout ce qui vous avait paru nécessaire, nous avons cru utile de clore, pour le présent, les négociations et d'accepter la décision ministérielle. Nous aurons, Messieurs, à revenir devant vous et devant le Gouvernement au sujet de cette grave question des statuts.

Résolus à rester fidèles à l'objet de notre institution et à conserver au Comptoir le caractère principal d'Établissement national d'Escompte, qui lui a été donné par ses fondateurs, nous ne pouvons cependant demeurer absolument étrangers aux transformations qu'ont éprouvées, depuis un quart de siècle, la nature et la forme même des opérations financières.

En outre, nous nous trouvons aujourd'hui en présence de nombreuses Sociétés financières possédant des capitaux très-importants et dotées de statuts aussi larges que ceux du Comptoir sont restrictifs.

Pour conserver au Comptoir d'Escompte le rang qui lui appartient légitimement; pour faire fructifier le capital considérable que vous avez réuni, des modifications statutaires sont indispensables. Nous en poursuivons l'étude.

Nous ne soumettrons à vos délibérations le résultat de notre travail qu'après nous être assurés qu'il remplit les conditions nécessaires pour être accepté par le Gouvernement.

Opérations.

Nous avons maintenant, Messieurs, à vous rendre compte des opérations du Comptoir durant l'exercice 1872.

Ces opérations sont résumées sur le bilan et sur le compte de Profits et Pertes qui vous ont été distribués, et dont lecture vous sera donnée à la fin du Rapport.

Le total de nos opérations, pendant l'exercice 1872, a été deFr. 3.457.077.454 18

Ce chiffre se subdivise entre les diverses branches de nos affaires comme suit :

Escompte des effets de commerce sur Paris et les départements.....Fr.	940.401.873 95
Escompte des effets sur l'étranger.....	160.109.317 45
» des warrants.....	242.950 »
MONTANT DE NOS ESCOMPTES RÉUNIS... Fr.	<u>1.100.754.141 40</u>
Encaissement des effets sur Paris, les départements et l'étranger	48.978.790 60
Avances sur fonds publics.....	18.813.831 55
Acceptations et crédits sur nantissements.....	44.325.621 62
Souscriptions, ventes et achats de fonds publics pour comptes de tiers.....	186.089.531 87
Transactions sur place et tirages des Agences dans les colonies françaises et à l'étranger.....	1.321.479.849 84
Opérations des Agences en France.....	736.635.687 30
TOTAL ÉGAL.....Fr.	<u>3.457.077.454 18</u>

Caisse.

Le mouvement de la Caisse pendant l'exercice a été de :

Au crédit, de.....	1.607.140.316 17
Au débit, de.....	1.603.650.914 28
ENSEMBLE..... Fr.	<u>3.210.791.230 45</u>

La moyenne du mouvement général, par mois, a été de..... Fr.	267.565.935 87
Celle des paiements, de.....	133.637.576 18

Portefeuille.

Le solde de notre Portefeuille, au 31 décembre 1871, comprenait :
 47.588 Effets montant à Fr. 50.245.226 33

Il est entré, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872..... 1.527.207 — 1.149.732.932 »

Ensemble..... 1.574.795 Effets montant à Fr. 1.199.978.158 33

Il est sorti, pendant la même période. 1.493.880 — 1.144.089.203 54

Le solde de notre Portefeuille, au 31 décembre, était de. 80.915 Effets montant à Fr. 55.888.954 79

Le montant des effets qui figurent à l'entrée du Portefeuille se décompose ainsi :

Valeurs sur Paris... 359.225 Effets pour Fr. 497.481.689 36

Valeurs sur les départements..... 1.188.532 — 525.658.676 97

Valeurs sur l'étranger 27.038 — 176.837.792 »

Ensemble, comme ci-dessus... 1.574.795 Effets pour Fr. 1.199.978.158 33

Comptes d'Espèces.

Le solde de nos comptes d'espèces était, au 31 décembre 1871, de.....Fr. 28.721.934 75

Il nous a été déposé, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872..... 224.748.536 73

Le montant de ces comptes s'est ainsi trouvé porté à.....Fr. 253.470.471 48

sur lesquels nous avons remboursé..... 227.973.666 71

Soit, au 31 décembre 1872, un solde de....Fr. 25.496.804 77

A dater du 1^{er} janvier 1873, nous avons élevé à 3 0/0 le taux d'intérêt alloué aux dépôts d'espèces. Cette mesure a été prise par votre Conseil, à l'exemple de toutes les autres sociétés financières, en vue de conserver les ressources dont nos affaires courantes nous permettent de faire un utile emploi.

Contentieux de Paris.

Le montant des effets et créances tombés en souffrance, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872, a été de :

Pour le premier semestre..... Fr. 260.347 »

Pour le deuxième semestre..... 586.778 62

Au TOTAL, à reporter.....Fr. 847.125 62

Report.....Fr. 847.125 62

Les rentrées effectuées pendant l'exercice, sur ces mêmes créances, se sont élevées :

Pour celles du premier semestre, à. Fr.	99.966 44	} 285.549 08
Pour celles du deuxième semestre, à...	185.582 94	

RESTE..... Fr. 561.576 54

Sur lesquels il a été amorti :

Au 30 juin 1872..... Fr.	152.230 02	} 406.576 54
Au 31 décembre 1872.....	254.346 52	

DIFFÉRENCE figurant à l'actif..... Fr. 155.000 »

Le Conseil d'administration, se conformant au paragraphe 2 de l'article 15 des statuts, a procédé, à la fin de chaque semestre, à une évaluation détaillée de chacune des créances en souffrance; il n'a maintenu à l'actif que les sommes dont le recouvrement paraît assuré, et sans que, dans aucun cas, le chiffre admis par lui dépasse la moitié de la valeur nominale de chaque créance. Les exercices ultérieurs bénéficieront donc de l'excédant des rentrées sur la valeur d'estimation.

Durant l'exercice 1872, il est rentré une somme de 80.722 fr. 54 c. sur les créances amorties des exercices précédents.

Souscriptions, Ventes et Achats de Fonds publics pour compte de tiers.

Les mouvements de fonds auxquels ont donné lieu les opérations de cette catégorie se sont élevés, durant l'exercice, à la somme de..... Fr. 186.089.531 87

Les commissions que nous avons perçues sur ces affaires figurent au crédit du compte de Profits et Pertes des deux semestres.

Agences en France.

Ces Agences sont comprises, cette année, dans le total de nos affaires pour..... Fr. 736.635.687 30

Savoir : Transactions sur place..... 687.356.532 50

Tirages sur la Caisse centrale..... 49.279.154 80

TOTAL ÉGAL..... Fr. 736.635.687 30

Durant l'année 1872, les Agences du Comptoir en France ont développé leurs opérations et consolidé leur situation. Celles de Lyon, de Marseille et de Nantes ont fait des affaires importantes et apporté leur contingent aux produits de notre Etablissement. L'Agence de Roubaix est encore à son début, et nous ne pouvons pas nous prononcer aujourd'hui sur les résultats que l'on peut en attendre. Nous avons dû supprimer l'Agence établie à Mulhouse à la suite de la guerre. Vous avez partagé le sentiment qui nous avait portés à établir une succursale sur cette terre si longtemps française; l'aliment manquait malheureusement pour justifier son maintien; à notre grand regret, nous nous sommes trouvés contraints de l'abandonner.

Durant l'exercice, les Agences de Lyon, Marseille et Nantes nous ont donné, après prélèvement de tous leurs frais, un produit net de 1,600,349 fr. 88 c.; et, après amortissement complet de tout leur contentieux, et déduction faite des charges légères que nous ont imposées les Agences de Mulhouse et de Roubaix, il nous reste encore un bénéfice de 1,248,672 fr. 41 c. Ces résultats sont satisfaisants pour des

Agences d'origine récente, et vous n'oublierez pas qu'à ces produits effectifs doit s'ajouter l'avantage très-réel, quoique difficile à estimer en comptabilité, de posséder sur des places importantes des correspondants gratuits, ou, plutôt, des représentants directs, qui attirent des affaires à l'Etablissement central et surveillent la rentrée de ses créances.

Agences en Europe.

LONDRES ET BRUXELLES.

Les Agences de Londres et Bruxelles sont entrées dans le mouvement général de nos opérations pour.....Fr. 504.216.798 »

qui se subdivisent comme suit :

Transactions sur place.....	475.179.755 »
Tirages sur France et l'Étranger.....	8.809.596 »
Remises faites au Comptoir.....	20.227.447 »
TOTAL ÉGAL.....Fr.	504.216.798 »

RÉPARTITION PAR AGENCE.

TRANSACTIONS SUR PLACE :

Londres	Fr. 324.085.575 »
Bruxelles	151.094.180 »
TOTAL, comme ci-dessus.Fr.	475.179.755 »

TIRAGES :

Londres	Fr. 1.336.101 »
Bruxelles.....	7.473.495 »
TOTAL, comme ci-dessus.....Fr.	8.809.596 »

REMISES :

Londres	Fr. 3.430.197 »
Bruxelles	16.797.250 »
TOTAL, comme ci-dessus.....	20.227.447 »

L'Agence de Londres nous a rendu durant l'exercice écoulé de très-grands services. Indépendamment de son rôle prépondérant comme point naturel d'aboutissement des affaires de l'Inde et de la Chine, cette Agence était appelée à prendre une importance exceptionnelle à dater du jour où, à la suite de revers sans précédents, la France se trouvait condamnée, passagèrement sans doute, au régime du cours forcé de la monnaie fiduciaire.

Les transactions de toute nature devant finalement se solder en numéraire, la place de Londres est devenue le centre monétaire du monde commercial, et nous avons été heureux de nous trouver solidement établis sur cette place.

Notre Agence, bien conduite, et en rapport incessant avec le siège social, est devenue une auxiliaire de la Direction centrale et nous a permis de faire face à un mouvement d'affaires considérable.

L'Agence de Bruxelles, récemment créée, a participé aussi, dans une large mesure, aux affaires exceptionnelles qui ont été la conséquence des emprunts nationaux et du paiement de l'indemnité de guerre. La place de Bruxelles a attiré une partie des affaires monétaires que la France perdait à la suite de ses revers; grâce à la présence sur cette place de l'Agence du Comptoir et des succursales de quelques autres établissements français, notre nationalité a pu conserver la direction d'une partie notable de ses affaires à l'extérieur.

Ces deux Agences en Europe ont contribué, dans une proportion satisfaisante, aux bénéfices généraux de l'exercice.

Agences d'outre-mer.

ALEXANDRIE, LA RÉUNION, BOMBAY, CALCUTTA, SAIGON, HONG-KONG, SHANG-HAI,
YOKOHAMA.

Le contingent de ces Agences dans le total de nos opérations a été de.....Fr. 891.093.349 22

qui se décomposent ainsi :

Transactions sur place.....	Fr. 396.362.160 »
Tirages sur France et étranger.....	198.690.307 52
Remises.....	296.040.881 70
TOTAL ÉGAL.....	Fr. 891.093.349 22

RÉPARTITION PAR AGENCE

TRANSACTIONS SUR PLACE.

Alexandrie.....	Fr. 61.083.033 «
La Réunion.....	10.034.377 »
Bombay.....	78.385.567 »
Calcutta.....	122.335.665 »
Hong-Kong et annexe de Saïgon.....	50.590.644 »
Shang-Haï.....	59.288.970 »
Yokohama.....	14.643.904 »
TOTAL COMME CI-DESSUS.....	Fr. 396.362.160 »

TIRAGES.

Alexandrie.....	Fr. 38.296.003 78
La Réunion.....	5.810.820 17
Bombay.....	31.442.963 30
Calcutta.....	38.814.137 70
Hong-Kong et annexe de Saïgon.....	28.830.425 97
Shang-Haï.....	34.439.231 38
Yokohama.....	21.056.725 22
TOTAL COMME CI-DESSUS.....	Fr. 198.690.307 52

REMISES.

Alexandrie.....Fr.	43.057.135 68
La Réunion.....	11.521.451 22
Bombay.....	57.454.251 91
Calcutta.....	72.770.489 41
Hong-Kong et annexe de Saïgon.....	32.824.816 55
Shang-Haï.....	62.199.484 56
Yokohama.....	16.213.252 37
TOTAL COMME CI-DESSUS.....Fr.	296.040.881 70

Les douloureux événements des années 1870 et 1871 ne pouvaient manquer de faire sentir leurs conséquences sur les affaires du commerce extérieur et en particulier sur celles de nos Agences d'outre-mer pendant l'exercice 1872.

A la Réunion, le manque de récolte depuis plusieurs années; dans les Indes et en Chine, les graves perturbations apportées au commerce des cotons et des soies, ont eu, pour les établissements de banque, d'inévitables et fâcheux résultats. A ces causes générales est venue se joindre, pour le Comptoir d'Escompte, une cause particulière de perturbation. Nous avons eu à réorganiser notre personnel extérieur, et cette réorganisation n'a pas pu s'effectuer sans imposer à notre Etablissement quelques sacrifices.

Malgré ces conditions défavorables, notre crédit s'est maintenu; nous avons pris aux affaires générales des pays où nous sommes représentés

une part importante, et, sur tous ces points, le commerce français a trouvé un appui qui lui était d'autant plus précieux que les circonstances étaient plus difficiles.

Pendant l'exercice dont nous vous rendons compte, les produits de nos agences à l'étranger ont été :

Pour le premier semestre de.....Fr.	1.513.182 78
Et pour le deuxième semestre de.....Fr.	1.901.418 77
Ensemble.....Fr.	3.414.601 55

Nous conformant aux prescriptions de l'article 15 des statuts rappelées ci-dessus, nous avons amorti, durant l'exercice 1872, des sommes importantes, et aucune créance en souffrance sur l'étranger ne figure dans nos écritures pour une somme supérieure à 50 0/0 de son montant nominal.

Nous avons lieu d'espérer un recouvrement supérieur à ces estimations. Quant à présent, cette nouvelle appréciation de nos créances à l'étranger a pour conséquence une réduction notable des bénéfices de l'exercice.

Opérations diverses.

Conformément aux précédents de notre institution, nous avons ouvert, moyennant commission, les guichets du Comptoir aux souscriptions publiques dont l'objet rentrait dans les prévisions des statuts. Par suite des appels faits à l'épargne publique par le Trésor français durant l'année 1872, les émissions des entreprises privées ont été naturellement moins nombreuses et moins importantes que durant les années qui ont précédé la guerre.

Nous avons cependant émis avec succès, en 1872 :

Le capital-actions de la banque franco-hollandaise, pour une somme de Fr. 25.000.000 »

Les obligations du chemin de fer de Lille à Valenciennes, pour une somme de Fr. 15.750.000 »

L'emprunt de la Ville de Lyon, pour une somme de 8.000.000 »

L'emprunt de la compagnie du chemin de fer des Dombes, pour une somme de Fr. 8.744.000 »

Notre agence de Bruxelles a ouvert ses guichets au récent emprunt contracté par la municipalité de cette ville, et notre contingent, dans cette opération, couronnée d'un plein succès, a été très-satisfaisant.

A l'occasion de l'Emprunt national de 3 milliards, nous nous sommes mis à la disposition du Gouvernement pour contribuer de tous nos efforts au succès de cette immense opération. Nos caisses de Paris, de province et de l'étranger ont été désignées par le Ministre pour recevoir les souscriptions, et nos clients ont joui de la faculté, si appréciée par eux, de souscrire par voie de simple correspondance

Associés aux autres établissements de crédit et aux grandes maisons de banque, nous avons pris, pour votre compte, une part honorable aux opérations de garantie et de fourniture de changes étrangers qui ont accompagné l'émission de l'Emprunt.

Enfin, nos guichets continuent à recevoir les versements mensuels sur l'Emprunt, et, en s'ouvrant à des milliers de souscripteurs, ils rendent au Trésor public un service hautement apprécié.

Vous accueillerez certainement avec intérêt quelques détails sur les

résultats de la souscription à l'Emprunt effectuée par l'entremise du Comptoir d'Escompte.

A Paris.....	8.753	souscripteurs	ont souscrit pour Fr.	14.270.000	de rente.
A Lyon.....	2.075	—	—	8.620.460	—
A Marseille....	386	—	—	2.482.270	—
A Nantes.....	389	—	—	1.175.535	—
A Roubaix....	276	—	—	851.435	—
A Bruxelles....	379	—	—	26.893.990	—
A Londres....	86	—	—	2.548.500	—
A Mulhouse....	1.188	—	—	2.598.910	—
A Alexandrie..	53	—	—	441.870	—
A Bombay....	1.118	—	—	1.225.000	—
A Calcutta....	37	—	—	35.000	—
A Hong-Kong..	22	—	—	34.000	—
A Shang-Hai..	45	—	—	60.000	—
	14.807	—	—	60.936.990	—

Le grand nombre des parties prenantes indique que la spéculation est demeurée étrangère aux souscriptions recueillies par notre établissement et démontre la puissance de la clientèle du Comptoir d'Escompte. Les souscriptions de listes n'étaient pas admises dans nos bureaux, et nous ne recevions pas à nos guichets les demandes inférieures à 20 francs de rente.

Grâce à l'ancienneté et à l'étendue de ses relations à l'étranger, le Comptoir d'Escompte se trouvait placé dans des conditions favorables pour seconder le Trésor public dans l'accomplissement de la grande tâche qui lui incombait.

Votre Conseil d'administration a compris que, dans les circonstances actuelles, il devait au Gouvernement du pays un concours dévoué, et il a offert au Ministre l'entremise de nos correspondants pour l'exécution des mouvements de fonds à l'étranger. Ces grandes opérations s'accomplissent avec un ordre et une régularité qui ne laissent rien à désirer.

Compte des Profits et Pertes du deuxième semestre 1872

CRÉDIT.

Solde au 30 juin 1872		366.228 08	} 8.591.671 08
Intérêts, Changes, Commissions et Bénéfices divers	{	789.222 45	
Sur les effets remis à l'escompte et à l'encaissement		2.213.645 69	
Sur les comptes courants et Agences en France		2.599.561 29	
Sur les comptes courants et Agences à l'étranger		2.623.013 57	8.225.443 »

DÉBIT.

Intérêts, Changes, Commissions et Pertes diverses	{	108.609 68	} 3.824.787 47
Sur les réescomptes à la Banque		429.047 87	
Sur les comptes d'espèces		1.025.176 36	
Sur les comptes courants et Agences en France		1.707.237 67	
Sur les comptes courants et Agences à l'étranger		554.715 89	5.040.780 54
Frais généraux		876.671 62	
Réescompte du portefeuille		339.321 45	

BÉNÉFICE NET au 31 décembre 1872..... 3.550.890 54

A la fin du premier semestre, nous vous avons distribué, pour intérêts statutaires, à raison de 40 francs par action, une somme de 1,600,000 francs. Aujourd'hui, il vous reste sur les produits du second semestre, une somme disponible de 3.550.890 fr. 54 c., sur l'emploi de laquelle vous avez à statuer.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que des opérations en cours au 31 décembre, et qui ne pourront être liquidées que dans le courant du semestre actuel, nous font concevoir des espérances satisfaisantes pour ce nouvel exercice.

Sur la somme de 3.550.890 fr. 54 c. disponible, nous vous proposons d'attribuer aux actions une somme de 3.360.000 fr., qui sera répartie à raison de 21 francs par action et payable, sous déduction de l'impôt du revenu et de celui de mutation pour les titres au porteur, à dater de demain 1^{er} février.

Sur le reliquat de 190.890 fr. 54 c., nous vous demandons, Messieurs, de prélever une somme de 160.000 fr. pour la dotation du Fonds de prévoyance pour les employés.

Le personnel de vos bureaux, très-nombreux et très-méritant, ne possède encore aucune institution qui ménage quelques ressources pour l'avenir.

Vous avez bien voulu voter chaque année une certaine somme pour le Fonds de prévoyance, et, sur les intérêts de ce fonds, nous distribuons annuellement des secours aux anciens employés âgés ou infirmes et aux membres indigents des familles de ceux qui sont morts.

Mais, à mesure que la durée de notre Société se prolonge, nous voyons vieillir d'anciens employés, qui, dans quelques années, auront peut-être à nous demander un complément de ressources, qu'il serait regrettable de ne pas pouvoir leur accorder. Nous nous proposons, Messieurs, de vous soumettre prochainement un projet d'organisation de la Caisse de prévoyance, que nous étudions d'après les institutions de ce genre qui existent dans d'autres Sociétés. Quelle que soit la résolution à intervenir à ce sujet, il est indispensable de doter à l'avance la Caisse qu'il s'agit de créer. Le Fonds de prévoyance possède aujourd'hui une somme de 600.000 francs environ, chiffre bien faible encore, si on le rapproche du nombre de vos employés, qui, pour l'Administration centrale seulement, ne comprend pas moins de 572 personnes.

Il est digne d'une grande institution comme la nôtre de préparer des ressources pour les vieux jours de ceux qui se consacrent à son service, et l'acte de générosité que nous sollicitons de votre bienveillance est en même temps d'accord avec vos intérêts bien entendus. C'est en assurant leur avenir que nous nous attacherons les bons employés.

Si vous adoptez nos propositions, le solde à reporter à l'exercice 1873 sera de fr. 30.890 54

En terminant ce Rapport, nous vous prions de vous associer aux remerciements que nous adressons aux membres de votre Conseil d'Es-compte pour leur concours utile et assidu durant l'exercice écoulé.

Voici, Messieurs, quelles seront les résolutions sur lesquelles vous aurez à délibérer, et qui sont soumises à votre approbation par le Conseil d'administration.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1872;

2° Fixation du dividende pour l'exercice 1872 à 31 francs par action, sur lesquels un à-compte de 10 francs a été payé le 1^{er} août dernier, et dont le solde de 21 francs par action sera payé, à la Caisse du Comptoir, à partir du 1^{er} février prochain;

3° Prélèvement sur le résultat du deuxième semestre de l'exercice 1872, de la somme de 160,000 francs pour dotation de la Caisse de prévoyance des employés;

4° Report à nouveau, au crédit du compte de Profits et Pertes, de la somme de 30,890 fr. 54 c.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

DU 31 JANVIER 1873.

RAPPORT DES CENSEURS

Par M. FORGET, l'un d'eux.

MESSIEURS,

Le Conseil de Censure ne peut que s'associer aux regrets qui viennent de vous être exprimés au sujet des pertes douloureuses et des démissions d'anciens collègues longtemps nos collaborateurs; c'est un témoignage de gratitude qui leur est dû pour les services qu'ils ont rendus au Comptoir.

Aux termes des statuts, nous devons vous rendre compte de notre mission de surveillance, mais nous pensons que notre rôle ne doit pas se restreindre à vous dire seulement que les opérations sont régulières; nous croyons, en outre, devoir vous faire connaître notre appréciation générale sur tout ce qui concerne l'Administration du Comptoir, alors surtout qu'il s'agit pour la première fois d'entretenir l'Assemblée des actionnaires d'un fonctionnement nouveau, conforme aux statuts qu'elle a modifiés dans sa réunion du 18 décembre 1871.

A la suite de ces changements, le Conseil a dû nommer son Président. Il comptait au nombre de ses membres M. Du Bochet, l'un des fondateurs du Comptoir, dont la haute position dans le monde des affaires attirait naturellement les suffrages de ses collègues.

M. Du Bochet a bien voulu accepter la présidence qui lui était offerte. Son influence au dedans et au dehors a été précieuse pour notre Société, et nous nous joignons avec plaisir au Conseil d'administration pour le remercier de son dévouement.

Nous avons aussi à nous féliciter de la nomination de notre nouveau Directeur, qui joint aux qualités les plus sérieuses un entier dévouement aux intérêts du Comptoir. Nous l'avons suivi dans les modifications de diverses natures apportées dans l'Administration; nous avons constaté de nombreuses améliorations.

Une bonne mesure prise par le Conseil d'administration a été la nomination d'un Sous-Directeur.

Le choix de M. Hurlier, attaché au Comptoir depuis un grand nombre d'années et que le Conseil a chargé, dans maintes circonstances, d'importantes missions qu'il a toujours remplies à son entière satisfaction, était indiqué. Nous pouvons vous dire que cette nomination a été accueillie avec la même faveur par le monde financier et par le personnel de l'administration. Nous sommes heureux de donner à M. Hurlier ce témoignage de sympathie.

En présence de cette réorganisation et du bon vouloir de tous, le rôle du Comité de Censure se trouve bien facilité. Vous savez, d'ailleurs, que vos Censeurs ont voix consultative au sein du Conseil, ce qui leur permet de prendre part aux discussions, en sorte que s'il naît quelque

dissidence, les questions sont toujours résolues avant d'arriver jusqu'à vous; il ne faut donc pas vous étonner que nous ne vous apportions ici que des approbations.

Comme vous le voyez par les chiffres qui viennent de vous être présentés, les opérations du Comptoir ont repris toute leur importance, puisque le total pour cet exercice s'élève à 3,457,077,454 fr. 18 c.; sur le contentieux de Paris, s'élevant à 561,576 fr. 54 c., votre Conseil d'Administration vous propose d'amortir 406,576 fr. 54 c.; les 155,000 francs restant à l'actif sont le résultat de l'évaluation des créances dont aucune, conformément à l'article 15 des statuts, ne dépasse 50 0/0 de son chiffre nominal et dont beaucoup sont laissées au-dessous de cette proportion.

L'élévation à 5 0/0 du taux de l'intérêt des dépôts d'espèces nous paraît une mesure de bonne administration qui retiendra les capitaux déposés au Comptoir et, en fin de compte, ne devra point être onéreuse à la Société.

Les Agences ont continué à fournir une part du bénéfice qui vous est annoncé; de même que pour le contentieux de Paris, conformément à l'article 15 des statuts, l'estimation de chaque créance en souffrance ne dépasse jamais la proportion de 50 0/0 et reste souvent moindre; une appréciation nouvelle des créances à l'étranger a fait faire de notables réductions: quelles que soient les espérances de rentrée, nous approuverons toujours une sévérité même excessive à ce sujet.

Par les opérations diverses que le Comptoir a effectuées, vous voyez qu'il s'est maintenu au rang qu'il s'était acquis parmi les grandes institutions financières françaises: le succès de ses émissions, la part importante

qu'il a prise à l'emprunt national de 3 milliards par 14,807 souscripteurs pour 60,936,990 francs de rente, sont la preuve donnée par le public lui-même de la grande situation de notre établissement.

La réserve statutaire dont le Conseil détermine l'emploi a été employée d'une manière utile aux intérêts français en même temps que productive pour vous, principalement dans la participation prise à l'emprunt national et aux fournitures de changes destinés à réaliser la libération du territoire.

Le Conseil a eu la pensée prudente d'augmenter la réserve spéciale pour parer aux éventualités du recouvrement des marchandises incendiées dans les magasins de la Villette; nous ne pouvons que l'approuver.

En résumé, les affaires du Comptoir nous paraissent bien conduites, les opérations régulières, les comptes bien établis: nous vous proposons d'en voter l'adoption.

1^o ESCOMPTE DES EFFETS SUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
			fr. c.
JANVIER 1872.....	26 jours ouvrables	105.434	76.475.265 90
FÉVRIER.....	25 —	99.195	66.055.030 18
MARS.....	26 —	105.493	78.341.572 65
AVRIL.....	26 —	108.749	71.740.288 10
MAI.....	26 —	110.282	70.160.049 04
JUIN.....	25 —	104.430	72.115.278 19
JUILLET.....	27 —	119.886	93.675.162 »
AOUT.....	23 —	99.094	92.961.667 16
SEPTEMBRE.....	25 —	112.799	78.009.914 84
OCTOBRE.....	27 —	125.531	81.197.778 71
NOVEMBRE.....	25 —	126.266	78.982.136 64
DÉCEMBRE.....	25 —	134.431	80.687.730 54
<u>309 jours ouvrables.</u>		<u>1.351.590</u>	<u>940.401.873 95</u>
Moyenne des effets.....			695 77
Moyenne des escomptes par jour.....			3.043.371 »

2^o ESCOMPTE DES EFFETS

ACCOMPAGNÉS DE RÉCÉPISSÉS DE MARCHANDISES.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
			fr. c.
JANVIER 1872.....	26 jours ouvrables.....	3	8.150 »
FÉVRIER.....	25 —	»	» »
MARS.....	26 —	11	63.000 »
AVRIL.....	26 —	5	9.500 »
MAI.....	26 —	4	31.100 »
JUIN.....	25 —	»	» »
JUILLET.....	27 —	2	17.000 »
AOUT.....	26 —	3	67.500 »
SEPTEMBRE.....	25 —	»	» »
OCTOBRE.....	27 —	1	3.400 »
NOVEMBRE.....	25 —	2	19.000 »
DÉCEMBRE.....	25 —	2	24.300 »
<u>309 jours ouvrables.</u>		<u>33</u>	<u>242.950 »</u>
Moyenne des escomptes par mois.....			20.245 »

3° ENCAISSEMENT DES EFFETS

SUR PARIS, LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

DATES.	EFFETS.	SOMMES.
JANVIER 1872..... 26 jours ouvrables.....	13.644	fr. c. 4.123.056 67
FÉVRIER..... 25	12.849	4.316.946 90
MARS..... 26	13.923	5.665.026 86
AVRIL..... 26	11.846	4.745.368 70
MAI..... 26	12.449	3.816.902 82
JUIN..... 25	12.004	4.092.394 16
JUILLET..... 27	13.932	5.488.475 »
AOUT..... 26	12.859	5.812.137 24
SEPTEMBRE..... 25	10.518	2.512.030 11
OCTOBRE..... 27	11.338	2.637.178 48
NOVEMBRE..... 25	11.421	2.679.389 27
DÉCEMBRE..... 25	12.382	3.089.884 39
309 jours ouvrables.	149.165	48.978.790 60
Moyenne des effets.....		328 34
Moyenne par jour des effets remis à l'encaissement.....		158.507 41

4° ESCOMPTE DES VALEURS SUR L'ÉTRANGER.

DATES.	EFFETS.	SOMMES.
JANVIER 1872..... 26 jours ouvrables.....	1.894	fr. c. 8.438.389 24
FÉVRIER..... 25	2.065	12.434.556 61
MARS..... 26	2.131	14.462.400 20
AVRIL..... 26	2.134	11.650.862 17
MAI..... 26	2.224	10.572.037 34
JUIN..... 25	2.640	23.039.077 83
JUILLET..... 27	2.637	8.113.845 55
AOUT..... 26	2.403	15.352.660 22
SEPTEMBRE..... 25	2.011	11.441.147 49
OCTOBRE..... 27	2.089	13.887.077 65
NOVEMBRE..... 25	2.030	19.725.972 45
DÉCEMBRE..... 25	2.161	10.991.290 70
309 jours ouvrables.	26.419	160.109.317 45
Moyenne des escomptes par jour.....		518.153 13

PORTEFEUILLES.

	PARIS.		PROVINCE.		ÉTRANGER.		
	ENTRÉES.	SORTIES.	ENTRÉES.	SORTIES.	ENTRÉES.	SORTIES.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	
Solde au 31 décembre 1871.	8.014	13.019.335 89	38.853	20.242.518 94	721	16.983.371 50	
JANVIER.....	28.430	37.558.911 45	90.951	43.047.561 12	1.894	8.438.389 24	
FÉVRIER.....	27.429	32.126.944 89	84.615	38.245.032 19	2.065	12.434.556 61	
MARS.....	28.801	42.817.520 86	90.636	41.252.078 65	2.131	14.462.400 20	
AVRIL.....	28.110	34.278.045 98	92.430	42.217.110 82	2.134	11.650.862 17	
MAI.....	30.072	34.026.327 14	92.663	39.981.724 72	2.224	10.572.037 34	
JUIN.....	27.441	34.852.816 74	88.993	41.354.855 61	2.640	23.039.077 83	
JUILLET.....	30.561	52.291.273 56	103.259	46.889.363 44	2.638	8.113.845 55	
AOUT.....	27.101	61.966.877 88	84.855	36.874.426 52	2.369	15.352.660 22	
SEPTEMBRE.....	30.592	39.164.863 66	92.725	41.357.081 29	2.011	11.441.147 49	
OCTOBRE.....	31.116	39.147.486 29	105.754	44.690.870 90	2.089	13.887.077 65	
NOVEMBRE.....	30.871	37.634.835 99	106.818	44.045.689 92	2.030	19.725.972 45	
DÉCEMBRE.....	30.987	38.596.449 03	115.930	45.460.362 85	2.092	10.308.495 24	
359.225	497.481.689 36	845.687	478.631.430 97	1.188.532	525.658.676 97	27.038	176.837.792 »
Solde au 31 décembre 1872.	»	»	»	»	»	»	»
359.225	497.481.689 36	859.225	497.481.689 36	1.188.532	525.658.676 97	27.038	176.837.792 »

RÉCAPITULATION.

	ENTRÉES.		SORTIES.		EFFETS A ÉCHOIR en portefeuille.	EFFETS en circulation avec l'endossement du Comptoir.	TOTAUX
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.			
JANVIER.....	47.588	50.245.226 33	114.094	79.199.299 90	60.090.788 24	47.509.702 49	107.600.490 73
FÉVRIER.....	»	»	116.554	92.819.536 50	50.077.785 43	60.273.991 98	110.351.777 41
MARS.....	»	»	119.246	84.233.895 69	64.487.889 45	55.480.362 68	119.968.252 13
AVRIL.....	»	»	116.643	90.546.190 99	61.975.717 43	61.292.196 36	123.267.913 79
MAI.....	»	»	128.193	81.916.355 74	64.639.450 89	56.585.182 91	121.224.633 80
JUIN.....	»	»	144.035	96.214.636 62	67.422.890 47	54.452.029 43	121.875.519 90
JUILLET.....	1.527.207	1.149.732.932 »	138.330	117.844.145 93	57.121.901 07	69.931.694 89	127.053.595 96
AOUT.....	»	»	121.811	99.077.910 80	72.185.794 34	61.009.181 46	133.194.975 80
SEPTEMBRE.....	»	»	115.748	97.706.948 50	66.476.711 98	66.673.855 33	133.150.567 31
OCTOBRE.....	»	»	130.090	104.413.585 11	59.788.561 71	68.251.360 17	138.039.921 88
NOVEMBRE.....	»	»	141.923	105.830.392 87	55.364.667 20	58.038.203 13	113.402.870 33
DÉCEMBRE.....	»	»	137.203	94.286.304 89	55.888.954 79	56.701.537 75	112.590.492 54
Solde au 31 décembre 1871.....	1.574.795	1.199.978.158 33	1.493.880	1.144.089.203 54	»	»	»
359.225	1.574.795	1.199.978.158 33	80.915	55.888.954 79	»	»	»
359.225	1.574.795	1.199.978.158 33	1.574.795	1.199.978.158 33	»	»	»

5° AVANCES SUR EFFETS PUBLICS ET VALEURS DIVERSES.

DATES.	SOMMES.	
	fr.	c.
JANVIER 1872.....	1.564.059	»
FÉVRIER.....	1.521.844	80
MARS.....	1.608.926	»
AVRIL.....	1.570.981	25
MAI.....	1.387.509	35
JUIN.....	1.467.968	25
JUILLET.....	2.299.860	30
AOUT.....	1.498.785	55
SEPTEMBRE.....	1.378.233	40
OCTOBRE.....	1.595.285	50
NOVEMBRE.....	1.511.608	35
DÉCEMBRE.....	1.408.769	80
	18.813.831	55
Moyenne des avances par mois.....	1.567.819	29

6° ACCEPTATIONS ET CRÉDITS SUR NANTISSEMENTS.

DATES.	SOMMES.	
	fr.	c.
JANVIER 1872.....	2.458.424	57
FÉVRIER.....	1.124.201	73
MARS.....	1.717.035	99
AVRIL.....	1.818.667	15
MAI.....	1.257.082	90
JUIN.....	1.237.267	11
JUILLET.....	13.436.716	58
AOUT.....	11.849.376	26
SEPTEMBRE.....	1.816.194	94
OCTOBRE.....	4.986.464	89
NOVEMBRE.....	1.683.313	84
DÉCEMBRE.....	940.875	66
	44.325.621	62
Moyenne des crédits par mois.....	3.693.801	80

7° OPÉRATIONS DES AGENCES EN FRANCE

DATES.	OPÉRATIONS LOCALES	TIRAGES SUR FRANCE ET SUR L'ÉTRANGER		TOTAL DES OPÉRATIONS		
		fr.	c.			
JANVIER 1872.....	51.387.590	41	3.561.838	38	54.949.428	79
FÉVRIER.....	50.598.869	43	2.987.683	56	53.586.552	99
MARS.....	57.516.313	39	3.960.603	26	61.476.916	65
AVRIL.....	54.363.756	20	3.629.817	32	57.993.573	52
MAI.....	57.335.475	41	3.559.173	64	60.894.649	05
JUIN.....	57.462.850	35	3.146.714	09	60.609.564	44
JUILLET.....	71.196.355	82	4.335.196	29	75.531.552	11
AOUT.....	56.959.788	01	2.396.131	17	59.355.919	18
SEPTEMBRE.....	55.325.743	55	9.438.976	51	64.764.720	06
OCTOBRE.....	60.720.490	65	5.141.444	16	65.861.934	81
NOVEMBRE.....	56.289.903	91	3.738.016	»	60.027.919	91
DÉCEMBRE.....	58.199.395	37	3.383.560	42	61.582.955	79
	687.356.532	50	49.279.154	80	736.635.687	30
Moyenne des opérations par mois.....					61.386.307	27

8° OPÉRATIONS DES AGENCES DANS LES COLONIES FRANÇAISES ET A L'ÉTRANGER.

DATES.	OPÉRATIONS LOCALES	TIRAGES SUR FRANCE	TIRAGES SUR L'ÉTRANGER	TOTAL DES OPÉRATIONS				
				fr.	c.			
JANVIER 1872.....	87.240.995	»	4.588.825	87	17.904.429	75	109.734.250	62
FÉVRIER.....	91.050.490	»	4.735.298	61	16.113.237	60	111.899.026	21
MARS.....	73.353.552	»	3.186.938	09	11.706.427	80	88.246.917	89
AVRIL.....	114.410.635	»	3.042.194	27	13.784.680	28	131.237.509	55
MAI.....	81.050.742	»	1.960.034	01	9.845.991	40	92.856.767	41
JUIN.....	102.463.171	»	3.515.673	75	11.106.819	70	117.085.664	45
JUILLET.....	92.916.497	»	3.550.445	02	18.985.490	57	115.452.432	59
AOUT.....	86.857.423	»	1.443.222	11	18.165.401	45	106.466.046	56
SEPTEMBRE.....	98.137.594	»	2.383.878	17	13.603.399	30	114.124.871	47
OCTOBRE.....	114.854.539	»	2.126.871	77	11.540.919	25	128.522.330	02
NOVEMBRE.....	79.502.762	»	2.715.438	37	16.251.354	65	98.469.555	02
DÉCEMBRE.....	92.141.546	»	3.189.596	25	12.053.335	80	107.384.478	05
	1.113.979.946	»	36.438.416	29	171.061.487	55	1.321.479.849	84
Moyenne des opérations par mois.....							110.123.320	82

9° SOUSCRIPTIONS, VENTES ET ACHATS DE FONDS PUBLICS.

DATES.	SOMMES.
	fr. c.
JANVIER 1872.....	2.642.284 30
FÉVRIER.....	15.410.441 65
MARS.....	3.540.152 30
AVRIL.....	8.453.679 40
MAI.....	9.615.199 10
JUIN.....	4.002.312 69
JUILLET.....	90.115.895 47
AOUT.....	10.812.936 32
SEPTEMBRE.....	18.294.150 68
OCTOBRE.....	10.922.060 18
NOVEMBRE.....	8.387.472 »
DÉCEMBRE.....	3.892.947 78
TOTAL.....	186.089.531 87

10° RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1872.

	SOMMES
Escompte des Effets sur Paris et les départements.....	940.401.873 95
Escompte des Effets accompagnés de Récépissés de Marchandises.....	242.950 »
Escompte des valeurs sur l'Étranger.....	160.109.317 45
Encaissement des Effets sur Paris, les départements et l'Étranger.....	48.978.790 60
Avances sur Effets publics et valeurs diverses.....	18.813.831 55
Acceptations et Crédits sur Nantissements.....	44.325.621 62
Opérations sur place des Agences en France.....	736.635.687 30
Opérations sur place des Agences dans les Colonies françaises et à l'Étranger..	1.321.479.849 84
Souscriptions, Ventes et Achats de fonds publics.....	186.089.531 87
TOTAL.....	3.457.077.454 18

CAISSE.

	RECETTES.	DÉPENSES.
	fr. c.	fr. c.
Solde au 31 décembre 1871.....	1.645.293 16	
JANVIER.....	125.284.846 76	121.544.120 34
FÉVRIER.....	126.155.974 58	126.973.124 09
MARS.....	135.131.131 77	136.195.297 83
AVRIL.....	125.321.491 83	123.536.141 83
MAI.....	104.986.296 35	106.005.765 26
JUIN.....	101.897.798 56	103.315.351 44
JUILLET.....	188.682.352 80	188.901.726 95
AOUT.....	181.087.441 »	177.771.485 80
SEPTEMBRE.....	154.275.779 65	156.515.122 53
OCTOBRE.....	146.757.060 77	146.527.670 93
NOVEMBRE.....	109.604.190 43	109.581.168 89
DÉCEMBRE.....	106.310.658 51	106.783.938 39
Solde au 31 décembre 1872.....	1.607.140.316 17	1.603.650.914 28
		3.489.401 89
		1.607.140.316 17
Moyenne des paiements par mois.....		133.637.576 18

MOUVEMENT DES COMPTES COURANTS D'ESPÈCES.

	ENTRÉES.	SORTIES.
	fr. c.	fr. c.
Solde au 31 décembre 1871.....	28.721.934 75	
JANVIER.....	15.037.339 95	14.918.879 15
FÉVRIER.....	14.959.557 63	13.476.217 66
MARS.....	15.542.916 14	15.056.536 68
AVRIL.....	17.568.669 20	18.272.012 06
MAI.....	17.780.202 98	18.359.908 09
JUIN.....	17.422.891 15	14.812.408 75
JUILLET.....	26.099.388 30	32.517.532 50
AOUT.....	45.019.946 50	32.503.685 59
SEPTEMBRE.....	13.809.384 83	20.492.128 03
OCTOBRE.....	14.682.337 55	17.656.601 45
NOVEMBRE.....	13.039.736 57	14.952.511 87
DÉCEMBRE.....	13.786.165 93	14.955.244 88
Solde au 31 décembre 1872.....	253.470.471 48	227.973.666 71
		25.496.804 77
		253.470.471 48
Moyenne des versements par mois.....		18.729.044 72

PROFITS ET PERTES

Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1872.

CRÉDIT			
	Solde au 31 décembre 1871.....	291.169 87	
Intérêts, changes, commissions et bénéfices divers	Sur les bordereaux admis à l'escompte.....	821.872 66	} 6.886.898 63
	Sur les remises à encaisser.....	56.845 14	
	Sur les comptes courants.....	2.504.815 30	
	Sur les agences en France.....	542.856 15	
	Sur les agences à l'étranger.....	1.513.182 78	
	Sur les valeurs étrangères.....	549.356 94	
	Sur les avances sur effets publics.....	147.848 65	
	Sur les valeurs en dépôt (Droits de garde).....	7.800 70	
	Sur les opérations diverses.....	451.150 44	
DÉBIT			
Intérêts, changes, commissions et pertes diverses	Sur les réescomptes à la Banque.....	54.193 37	} 3.851 132 90
	Sur les comptes courants.....	2.124.911 47	
	Sur les agences en France.....	85.391 99	
	Sur les agences à l'étranger.....	1.381.489 22	
	Sur les opérations diverses.....	205.146 85	
	Montant des évaluations à éteindre.....	156.358 61	
	Rentrées sur les créances amorties.....	50.323 95	
	Allocation à la réserve des warrants et effets prorogés..	50.000 »	
	Appointements.....	641.491 89	
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	73.578 50	
Frais généraux	Divers.....	198.432 60	} 913.502 99
	Réescompte du portefeuille.....	343.882 45	
	Bénéfice net au 30 juin 1872.....	1.622.345 63	
Répartition :			
	Intérêts statutaires 2 0/0 10 francs.....	1.600.000 »	
	Solde non réparti.....	22.345 63	
	SOMME ÉGALE.....	1.622.345 63	

Du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1872.

CRÉDIT			
	Solde au 30 juin 1872.....	366.228 08	
Intérêts, changes, commissions et bénéfices divers	Sur les bordereaux admis à l'escompte.....	742.769 63	} 8.591.671 08
	Sur les remises à encaisser.....	46.452 82	
	Sur les comptes courants.....	1.723.935 51	
	Sur les agences en France.....	910.717 30	
	Sur les agences à l'étranger.....	1.901.418 77	
	Sur les valeurs étrangères.....	404.558 80	
	Sur les avances sur effets publics.....	128.207 90	
	Sur les valeurs en dépôt (Droit de garde).....	5.131 60	
	Sur les opérations diverses.....	2.362.250 67	
DÉBIT			
Intérêts, changes, commissions et pertes diverses	Sur les réescomptes à la Banque.....	108.609 68	} 3.350.838 54
	Sur les comptes courants.....	1.445.678 22	
	Sur les agences en France.....	204.901 04	
	Sur les agences à l'étranger.....	1.454.186 19	
	Sur les opérations diverses.....	137.463 41	
	Montant des évaluations à éteindre.....	278.485 19	
	Rentrées sur les créances amorties.....	54.536 26	
	Allocation à la réserve des warrants et effets prorogés..	250.000 »	
	Appointements.....	629.529 23	
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	63.480 09	
Frais généraux	Divers.....	183.662 30	} 876.671 62
	Réescompte du portefeuille.....	339.321 45	
	Bénéfice net au 31 décembre 1872.....	3.550.890 54	
Répartition :			
	Intérêts statutaires 2 0/0..... 10 »	} 21 francs	} 3.360.000 »
	Dividende supplémentaire 2 1/5..... 11 »		
	Dotation de la Caisse de prévoyance des employés.....		160.000 »
	Bénéfice non réparti.....		30.890 54
	SOMME ÉGALE.....		3.550.890 54

Bilan au 31 décembre 1872.

ACTIF.		PASSIF.	
Caisse.	{ Espèces en caisse . . . 3.489.401 89 } { Espèces à la Banque. . . 1.440.738 17 }	4.930.140 06	Capital 80.000.000 »
Portefeuille.	{ Effets sur Paris . . . 18.850.258 39 } { — la province. . . 33.218.392 10 } { — l'étranger . . . 3.820.304 30 }	55.888.954 79	Réserve statutaire 20.000.000 »
Agences.	{ En Europe 65.370.660 34 } { Hors d'Europe. 39.505.726 02 }	104.876.386 36	Réserve spéciale pour warrants et effets prorogés 600.000 »
Avances sur effets publics et Actions diverses		7.422.751 56	Comptes d'espèces. 25.496.804 77
Comptes courants débiteurs.	{ Comptes de province . . . 8.016.968 37 } { Comptes de l'étranger. . . 5.467.711 85 } { Comptes spéciaux . . . 113.356.575 44 }	26.841.255 66	Comptes d'escompte. 7.054.999 14 } 33.249.791.20
Effets et créances en souffrance.		155.000 »	Comptes lettres de Crédit. 697.987 29
Warrants et effets prorogés		1.250.948 20	Effets remis { Par divers. 8.278.902 43 } à l'encaissement { Par syndics de faillites. . . 167.064 20 }
Créances amorties. Mémoire		1 »	8.445.966 63
Rentes françaises et autres valeurs statutaires		7.462.341 56	Comptes courants créditeurs.
Immeubles.		2.372.360 53	{ Comptes de Paris. 2.580.293 20 } { Comptes de province. . . 9.493.303 92 } { Comptes de l'étranger. . . 10.469.341 03 } { Comptes spéciaux . . . 130.810.273 83 }
		311.200.139 72	Acceptations et effets à payer 7.287.431 60
			Coupons divers à payer. 4.448.041 45
			Dividendes du Comptoir restant à payer. 45.484 87
			Dividende 1 ^{er} février 1873. 3.360.000 »
			Profits et pertes. 370.211 99
			311.200.139 72

Risques en cours au 31 Décembre 1872.

Effets à échoir restant en portefeuille.	55.888.954 79
Effets en circulation avec l'endossement du Comptoir.	56.701.537 75

112.590.492 54

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

DU VENDREDI 31 JANVIER 1873

L'an 1873, le vendredi 31 janvier, à deux heures de relevée, les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Paris, convoqués conformément à l'article 35 des statuts, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, salle Herz, rue de la Victoire, n° 48, sous la présidence de M. Du BOCHET, membre et président du Conseil d'administration.

Étaient présents :

- MM. BAUDELLOT,
- BRASSAC,
- GILLET,
- LE VILLAIN,
- PAYEN,
- POIRIER,
- PRÉVOST,
- ROUVENAT,
- THOMAS,

Administrateurs.

- MM. BERTHIER,
- FORGET,
- M. COULLET.

Censeurs.

Directeur.

M. le Président expose qu'aux termes de l'article 36 des statuts, les délibérations de l'Assemblée générale ne sont valables qu'autant que cent actionnaires au moins, non compris les membres du Conseil d'administration et du Comité de censure, y ont participé et que les actionnaires assistant à la réunion représentent au moins un sixième du fonds social soit 26,667 Actions.

Le nombre des actionnaires présents étant, de toute évidence, de beaucoup supérieur au nombre prescrit par les statuts, et une première addition des Actions représentées donnant un chiffre d'actions supérieur au sixième du fonds social, le Président propose, en attendant la constatation du nombre exact des actionnaires présents et des Actions représentées, de procéder à la formation du Bureau, déclarant que la réunion ne suivra son cours que tout autant que les feuilles de présence, qui seront, dans quelques instants, déposées sur le bureau, auront établi que les prescriptions de l'article 36, auxquelles est subordonnée la validité des délibérations de l'Assemblée, sont bien et dûment remplies.

M. le Président donne lecture des articles suivants des statuts.

ART. 33.

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Elle se compose de tous les actionnaires possédant au moins dix Actions.

Tout actionnaire propriétaire de dix Actions peut se faire représenter à l'Assemblée générale; mais il ne peut confier son mandat qu'à un membre de l'Assemblée.

Pour avoir le droit de faire partie de l'Assemblée générale, les actionnaires doivent déposer leurs Actions au siège de la Société, vingt jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

Il leur est délivré, en échange, un récépissé nominatif qui leur sert de carte d'entrée à l'Assemblée générale.

Les propriétaires de dix Actions, dont les titres auront été mis en dépôt dans les caisses de la Société antérieurement à la convocation, pourront retirer leur carte d'entrée jusqu'au jour de l'Assemblée.

La liste de ces actionnaires est arrêtée par le Conseil d'administration: elle porte, à côté du nom de chacun d'eux, le nombre d'Actions déposées ou mises en dépôt.

Cette liste est déposée sur le Bureau le jour de la Réunion.

ART. 34.

L'Assemblée générale se réunit une fois par an, dans le courant du mois de janvier.

ART. 35.

Les convocations ordinaires et extraordinaires sont faites par un avis inséré, un mois au moins avant l'époque de la réunion, dans les journaux d'annonces légales.

Cet avis doit contenir l'indication sommaire de l'objet de la réunion.

ART. 36.

Les délibérations de l'Assemblée générale ne sont valables, dans une première réunion, qu'autant que cent actionnaires au moins, non compris les membres du Conseil d'administration et du Comité de censure, y ont participé.

L'Assemblée devra réunir un sixième au moins du fonds social.

ART. 39.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration, ou, à son défaut, par l'Administrateur que le Conseil désigne.

Les deux plus forts actionnaires présents, et, sur leur refus, ceux qui les suivent dans l'ordre de la liste, jusqu'à acceptation, sont appelés à remplir les fonctions de Scrutateurs.

Le secrétaire est choisi par le Bureau.

ART. 40.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Dix Actions donnent droit à une voix, sans qu'aucun actionnaire puisse avoir plus de dix voix, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède.

Conformément à l'article 39, qui prescrit que les deux plus forts actionnaires présents rempliront les fonctions de scrutateurs, le Président appelle successivement les dix plus forts actionnaires inscrits.

Messieurs GEORGES THOMAS et FAURE BEAULIEU, acceptant les fonctions de scrutateurs, prennent place au bureau.

Aux termes du même article, le bureau choisit pour secrétaire de l'Assemblée M. LE VILLAIN, administrateur et secrétaire du Conseil.

Le bureau étant ainsi formé, le Président expose que les convocations prescrites par l'article 35 ont été faites un mois d'avance par un avis inséré, le 28 décembre 1872, dans les journaux d'annonces légales, *le Droit, la Gazette des Tribunaux, le Journal Général d'Affiches*, et dans divers journaux politiques et financiers

Le bureau vérifie l'exactitude de ces déclarations.

A ce moment, le Président reçoit les feuilles de présence et les dépose sur le bureau.

Il en résulte que 628 actionnaires, étrangers au Conseil d'administration et au Comité de censure, représentant ensemble 23,917 actions donnant droit à 1877 voix, assistent à la réunion ;

Et que 255 actionnaires propriétaires de 13,876 actions, donnant droit à 1,012 voix, ont donné leur procuration à des membres présents de l'Assemblée ;

Ce qui donne un total de 628 actionnaires ayant signé la feuille de présence et représentant ensemble 37,789 actions.

Toutes les formalités prescrites par les statuts pour valider les délibérations de l'Assemblée se trouvant accomplies, le Président déclare que l'Assemblée générale est régulièrement constituée.

Le Président donne lecture de l'article 38 des statuts.

ART. 38.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ; il n'y sera porté que les propositions émanant de ce Conseil, et celles qui lui auront été communiquées huit jours au moins avant la convocation de l'Assemblée générale, avec la signature d'actionnaires possédant ensemble un sixième au moins du fonds social.

Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération.

Il passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour, tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'administration, savoir :

- 1° Approbation des comptes de l'exercice 1872 ;
- 2° Fixation du dividende ; allocation à la Caisse de prévoyance ;
- 3° Réélection ou remplacement de MM. Gillet et Rouvenat, administrateurs sortants, et de M. Forget, censeur sortant ;
- 4° Nomination de cinq membres nouveaux du Conseil d'administration, en remplacement de MM. Legendre et Ogerau, décédés, et de MM. Boissaye, Callou et Laveissière, démissionnaires.

Le Président annonce à l'Assemblée qu'elle va entendre la lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1872, ainsi que le rapport du Comité de censure ; il rappelle les deux premiers paragraphes de l'article 41 des statuts ci-après :

ART. 41.

L'Assemblée générale entend le rapport du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir et la situation des affaires sociales, ainsi que le rapport des Censeurs. Elle approuve ou rejette les comptes.

Le Président donne ensuite la parole à M. BAUDELLOT, administrateur, pour la lecture du rapport du Conseil d'administration.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président expose que le Conseil s'était proposé de distribuer aux actionnaires, à leur entrée dans la salle, le résumé du bilan au 31 décembre 1872 et du compte des profits et pertes, mais que l'affluence qui s'est produite a empêché cette distribution, qui va précéder l'audition du rapport du Comité de censure, afin de faciliter aux actionnaires l'examen des comptes qui leur sont soumis.

La distribution du résumé du bilan et du compte de profits et pertes étant faite, M. le Président donne la parole à M. FORGET, pour la lecture du rapport du Comité de censure.

Ce rapport entendu, le Président demande si quelque membre de l'Assemblée a des observations à présenter sur les communications qui viennent de lui être faites et ajoute qu'il donnera la parole à qui la désirera.

L'un de MM. les actionnaires demande la parole.

Après quelques observations générales sur les résolutions proposées à l'Assemblée, il déclare n'avoir aucune objection à faire sur l'approbation à donner aux comptes de l'exercice 1872.

Il ne critique pas, non plus, la fixation du dividende à 31 francs par Action, mais il fait remarquer que ce chiffre étant de 4 francs inférieur à celui du dividende de 1871, il ne s'explique pas cet écart, alors qu'en 1872 la participation du Comptoir à l'Emprunt national aurait dû augmenter ses bénéfices.

L'orateur passe à la question du prélèvement de 160,000 francs affectés à la Caisse de prévoyance en faveur des employés. Non-seulement il approuve cette allocation, mais il exprime sa satisfaction de voir le Conseil d'administration disposé à réviser le règlement de cette Caisse et il recommande à son attention le système établi et qui fonctionne depuis plusieurs années à la Compagnie d'Assurances générales.

Enfin, l'orateur demande que le rapport du Conseil d'administration et les comptes soient communiqués aux actionnaires quelques jours avant l'Assemblée et qu'il en soit de même des noms des candidats

proposés pour les réélections et nominations, comme Administrateurs et Censeurs.

A ces observations, le Directeur répond, au nom du Conseil d'administration :

En ce qui concerne le dividende ; qu'il lui est impossible d'entrer dans l'examen comparatif du dividende de l'exercice 1872 avec ceux des exercices antérieurs ;

Que la différence de 4 francs signalée par l'honorable actionnaire est bien minime et ne saurait avoir une cause de quelque gravité ;

Que le Conseil peut affirmer à l'Assemblée générale la parfaite légitimité du dividende actuellement proposé et qu'il doit déclarer, en même temps, que la plus extrême sévérité a présidé à l'évaluation des valeurs sociales et notamment de toutes les créances en souffrance.

Le rapport qui vient d'être lu donne, à ce sujet, des détails au delà desquels le Conseil ne croit pas pouvoir aller en séance publique, mais si l'un de Messieurs les actionnaires veut prendre la peine de s'adresser à la Direction, dans ses bureaux, il y recevra tous les renseignements qui pourront l'intéresser. — Dans le cas présent, ces informations ne pourraient que lui démontrer que les affaires de la Société sont prospères.

Relativement à la Caisse de prévoyance en faveur des employés, le directeur répond que le Conseil se préoccupe de donner à cette Caisse une réglementation qui lui a manqué jusqu'ici, et que ses idées se rapprochent beaucoup de celles exprimées par l'orateur, notamment sur le mode d'organisation justement préconisé par lui.

Enfin, sur le troisième point, le directeur explique l'impossibilité où serait le Conseil de communiquer d'avance aux actionnaires le rapport qu'ils doivent entendre à l'Assemblée générale.

Il fait remarquer, en fait, que les comptes de l'exercice doivent être arrêtés au 31 décembre, pour être soumis à l'Assemblée générale, convoquée statutairement dans le courant de janvier; qu'il serait donc matériellement impossible, quelque activité qu'on apportât à ce travail, de communiquer aux actionnaires, avant le jour même de leur Assemblée, le rapport du Conseil, qui doit être le résumé des comptes.

Les statuts ne laissent, d'ailleurs, aucune latitude à cet égard, puisqu'ils s'expriment ainsi, article 41 : « L'Assemblée générale entend le rapport » du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir et la situation des affaires sociales, ainsi que le rapport des Censeurs. »

Ce texte est formel; comment pourrait-on, dès lors, communiquer aux actionnaires, en particulier, un rapport qui reste à l'état de projet jusqu'au moment où il est lu à l'Assemblée générale, laquelle ne peut l'entendre qu'au jour de sa convocation et après sa constitution régulière.

En tous cas, la proposition de l'honorable actionnaire ne pourrait être examinée que tout autant que des modifications seraient introduites dans les statuts, et le directeur fait remarquer qu'il y aurait alors lieu d'examiner si des modifications de cette nature seraient bien conformes aux intérêts des actionnaires, puisqu'elles entraîneraient forcément le retard de la réunion de l'Assemblée générale et, par suite, celui du paiement du dividende, fixé jusqu'ici, et depuis l'origine du Comptoir, au 1^{er} février de chaque année.

Le même actionnaire répond que les explications données par M. le

Directeur le déterminent à adopter purement et simplement les résolutions soumises à l'Assemblée; que toutefois, en ce qui touche sa demande de communication anticipée du rapport et des comptes, il accepte la promesse faite par le bureau de profiter de la révision éventuelle des statuts pour examiner la possibilité d'y introduire des modifications en harmonie avec sa proposition.

M. le Président fait remarquer que l'honorable orateur ne doit pas tirer de la réponse du Directeur des conséquences aussi formelles. Cette réponse a exprimé un respect inviolable des dispositions statutaires, un désir sincère de satisfaire autant que possible aux convenances des actionnaires, et les sentiments de justice et de bienveillance dont le Conseil est animé à l'égard des employés du Comptoir. Elle a témoigné, en même temps, de la disposition du Conseil de recevoir et d'examiner, à l'occasion de la révision éventuelle des statuts, toutes les observations que Messieurs les actionnaires voudraient bien lui communiquer, mais elle n'a eu, ni pu avoir, le caractère d'une promesse de nature à engager le Conseil.

Aucun autre actionnaire ne demandant la parole, la discussion est close, et M. le Président met aux voix l'approbation des comptes de l'exercice 1872, en appelant successivement les quatre résolutions mentionnées à l'ordre du jour :

Première résolution.

« Les comptes de l'exercice 1872, tels qu'ils viennent d'être exposés, » sont approuvés. »

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

« Le dividende pour l'exercice 1872 est fixé à 31 francs par action, »
» sur lesquels un à-compte de 10 francs a été payé le 1^{er} août dernier »
» et dont le solde de 21 francs par action sera payé à la caisse du Comptoir, à partir du 1^{er} février prochain. »

Cette seconde résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

« Le prélèvement sur les résultats du deuxième semestre de l'exercice »
» 1872 de la somme de 160,000 francs pour dotation de la Caisse de prévoyance des employés est approuvé. »

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution.

« Le solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à »
» 30,890 fr. 54 c., sera reporté au crédit du compte de profits et pertes »
» du semestre en cours. »

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite la réélection ou le remplacement des deux administrateurs et du censeur sortants et la nomination de cinq membres nouveaux du Conseil d'administration.

Avant de procéder à ces réélections ou remplacements et nominations, le Président rappelle les dispositions de l'article 41 des statuts.

Il demande à l'Assemblée si elle entend voter sur les nominations à l'ordre du jour par assis et levé ou par voie de scrutin secret.

Il fait observer que ce dernier mode de votation est de droit.

Aucun actionnaire ne réclamant le scrutin secret et l'Assemblée se prononçant pour le mode de votation par assis et levé, M. le Président met successivement aux voix la réélection de MM. GILLET et ROUVENAT, administrateurs sortants, et de M. FORGET, censeur sortant.

Ces deux administrateurs et ce censeur sont réélus à l'unanimité.

L'Assemblée, appelée ensuite à pourvoir au remplacement de MM. Legendre et Ogerau, administrateurs décédés, et de MM. Boissaye, Callou et Laveissière, administrateurs démissionnaires, nomme successivement et à l'unanimité, membres du Conseil d'administration du Comptoir :

MM. A. DUTFOY, Gustave GIROD, GOGUEL, Edouard HENTSCH, J. HOLLANDER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures un quart, — et ont signé, après lecture, le présent procès-verbal :

MM. DU BOCHET,	}	<i>Président.</i>
GEORGES THOMAS,		<i>Scrutateurs.</i>
FAURE BEAULIEU,		
LE VILLAIN,		<i>Secrétaire.</i>